



SECURASSET (LU) 3,50% FLF SUB 2015

Exposition du capital à 100% sur une obligation de BNP Paribas Fortis Funding avec garantie subordonnée de Fortis Banque SA (échéance 2015)



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Octobre 2012

Obligation structurée émise par SecurAsset SA (LU)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 5 octobre à 9 h au 31 octobre 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 est une obligation émise par SecurAsset (LU) (l'Émetteur). En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui l'utilise pour acheter une obligation émise par Fortis Luxembourg Finance (en abrégé "FLF", ancienne dénomination de BNP Paribas Fortis Funding (LU), en abrégé "BP2F") et garantie sur une base subordonnée par Fortis Banque SA.

L'Émetteur s'engage à vous payer un coupon annuel brut de 3,50% et à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance sous condition du respect par BP2F et par Fortis Banque SA de leurs engagements sur l'obligation sous-jacente et sur le swap (voir explications en page 3). En cas de faillite ou de défaut de paiement d'une de ces parties, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 est un instrument de dette destiné aux investisseurs à même d'apprécier les caractéristiques de cette obligation et d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cette obligation structurée, notamment via une familiarisation avec l'obligation sous-jacente, garantie sur une base subordonnée par Fortis Banque SA, et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques (voir aussi page 5)

- ✓ Maturité de 2 ans et 7 mois.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur SecurAsset ou en cas de non remboursement de l'obligation avec garantie subordonnée sous-jacente par BP2F ou, le cas échéant, par Fortis Banque SA (voir explications en page 3).
- ✓ Coupons annuels bruts de 3,50%, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Fortis Banque SA (voir explications en page 3). Le premier coupon, distribué le 23 juin 2013, sera un coupon court d'un montant brut de 22,07 EUR par coupure de 1.000 EUR.
- ✓ Sur base du prix de vente de 101%, le rendement actuariel brut est de 3,11%.



Courte durée et coupons fixes

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et de perspectives économiques pour le moins incertaines, SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 vous permet d'attendre une éventuelle remontée des taux d'intérêt à moyen terme, tout en profitant d'un coupon intéressant.

D'une courte durée (2 ans et 7 mois), SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 donne droit:

- au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur SecurAsset, de BP2F et/ou Fortis Banque SA (voir "En quoi consiste votre placement?" ci-dessous);
- à un coupon de 3,50% (taux brut sur base annuelle), sauf en cas de faillite de Fortis Banque SA (voir explications ci-dessous).
Distribué le 23 juin 2013, le premier coupon sera un coupon court d'un montant de 22,07 EUR (montant correspondant au taux de 3,50% annuel appliqué sur la période du 6 novembre 2012 au 23 juin 2013). Sur base du prix de vente de 101%, le rendement actuariel brut sera de 3,11%.

En quoi consiste votre placement?

En optant pour SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015, vous investissez dans une obligation, émise par SecurAsset et présentant un risque de crédit sous-jacent sur une obligation émise par BNP Paribas Fortis Funding (BP2F) et garantie sur une base subordonnée par Fortis Banque SA.

SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 est émise par SecurAsset, société de droit luxembourgeois. Le capital que vous investissez dans cette obligation et reçu par SecurAsset sera lui-même investi par SecurAsset dans l'**obligation Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015**, émise en 2003 par Fortis Luxembourg Finance (en abrégé "FLF", ancienne dénomination de BNP Paribas Fortis Funding (LU), en abrégé "BP2F"), garantie sur une base subordonnée par Fortis Banque SA (voir explications en pages 4 et 5) et arrivant à échéance le 17 juin 2015 (code ISIN XS0168668498).

En tant que propriétaire de ces titres, SecurAsset les affectera, d'une part, au remboursement du capital de l'obligation SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 et en échange, d'autre part, les coupons fixes (coupons structurés liés à l'inflation) avec Fortis Banque SA (contrat de swap de taux) pour assurer la distribution des coupons annuels de 3,50% (brut) aux porteurs des obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015.

Bon à savoir

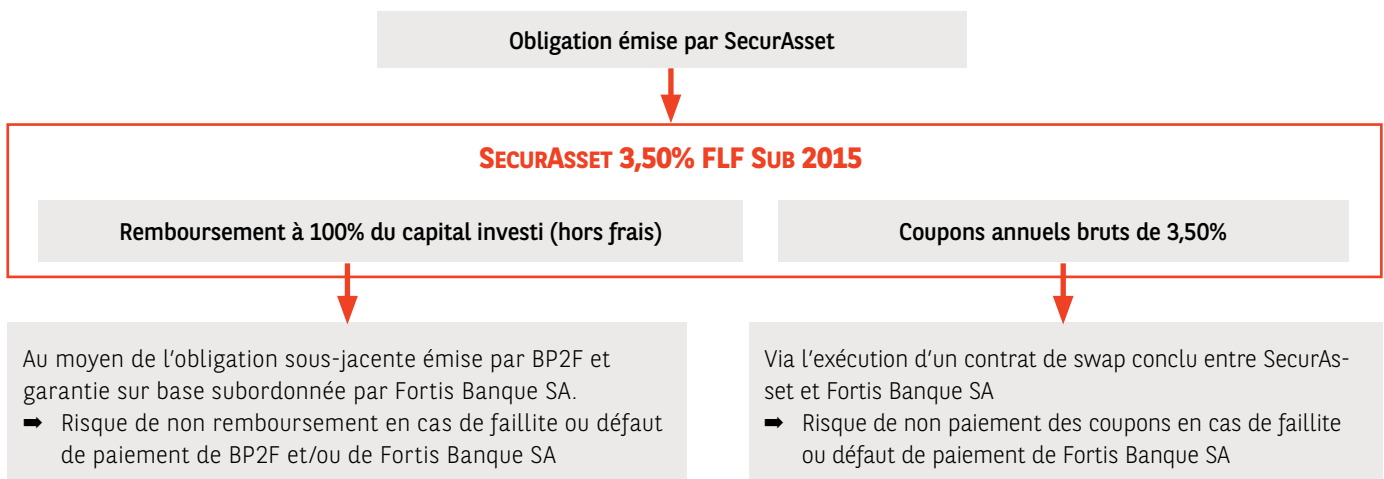
Un contrat de swap est un accord conclu entre deux parties organisant un échange de flux financiers selon des modalités et pour une durée convenues d'avance entre les deux parties.

Ceci implique concrètement que:

- le remboursement de 100% du capital à l'échéance dépend de BP2F en tant qu'émetteur de l'obligation sous-jacente avec une garantie subordonnée de Fortis Banque SA;
- le paiement des coupons annuels bruts de 3,50% dépend de Fortis Banque SA, dans le cadre du swap de taux.

En conséquence, SecurAsset s'engage à

- rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance sous condition du remboursement de l'obligation avec garantie subordonnée sous-jacente par BP2F ou, le cas échéant, par Fortis Banque SA, et
- payer les coupons annuels bruts de 3,50% sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Fortis Banque SA.



Principaux risques

• Risque de crédit

Pour mieux appréhender les différents niveaux de risque de crédit que présente l'obligation SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015, nous vous renvoyons aux explications à propos de la structure de cette émission en page 3.

Risque de crédit lié à l'émetteur: SecurAsset émet des obligations au moyen d'actifs détenus dans des compartiments distincts. Pour chaque émission, un compartiment dédié est créé. En cas de faillite de SecurAsset, les porteurs d'une émission spécifique ont donc un recours limité aux actifs détenus dans le compartiment créé pour les besoins de cette émission (n° 177) et ne disposent d'aucun recours sur les actifs des autres compartiments. Lors d'un paiement en cas de faillite de SecurAsset, les créanciers seront payés dans l'ordre défini dans le Prospectus de base (voir page 5).

Risque de crédit lié à l'obligation sous-jacente: cette obligation a pour sous-jacent une obligation émise par Fortis Luxembourg Finance et garantie sur une base subordonnée par Fortis Banque SA. En cas de faillite ou de défaut de paiement de BP2F et/ou de Fortis Banque SA, le montant de remboursement sera fonction de la valeur de recouvrement des obligations sous-jacentes avec garantie subordonnée, valeur qui dans le pire des cas pourrait être nulle, et impactera donc le montant de remboursement du montant investi dans l'obligation SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015.

La **subordination** implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers de Fortis Banque SA, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital de l'obligation ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés. Le risque que présente une obligation avec garantie subordonnée est donc plus élevé et peut entraîner une perte partielle ou totale du capital.

Risque de crédit lié au contrat de swap: la distribution des coupons dépend de la bonne exécution d'un contrat de swap conclu entre SecurAsset et Fortis Banque SA. Par conséquent, en cas de faillite ou de défaut de paiement de Fortis Banque SA, il existe un risque de non paiement des coupons annuels. En cas d'évènement affectant le swap, Fortis Banque en tant qu'Agent de Calcul a la possibilité, entre autres, de demander à l'Émetteur le remboursement anticipé des obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015.

• **Risque de liquidité:** cette obligation n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et commissions" et "Fiscalité", en page 6).

• **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur de l'obligation structurée ainsi que de l'obligation sous-jacente avec garantie subordonnée et des taux d'intérêt.

• **Risque de conflit d'intérêts:** Fortis Banque agit à la fois en tant que contrepartie du contrat de swap et d'Agent de Calcul pour ces obligations. De telles activités peuvent présenter un risque de conflit d'intérêts, qui pourrait affecter la valeur des obligations. En cas de liquidation du compartiment, Fortis Banque serait payé avant les porteurs.

Ratings (perspectives) de Fortis Banque SA

Dette non subordonnée:

A2 (*stable outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch.

Dette subordonnée:

Baa2 (*stable outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et BBB (*stable outlook*) chez Fitch.

Principales caractéristiques de cette émission

| | |
|---------------------------------------|---|
| Émetteur | SecurAsset SA (LU), société de droit luxembourgeois. |
| Distributeur | BNP Paribas Fortis (dénomination commerciale de Fortis Banque SA). |
| Obligation sous-jacente | Les obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 sont sécurisées par les obligations Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 (code ISIN XS0168668498), obligations liées à l'inflation et garanties sur une base subordonnée par Fortis Banque SA. Voir à ce propos "Risque de crédit lié à l'obligation sous-jacente" et, plus particulièrement, le risque lié à la subordination, en page 4. |
| Titres | <ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.• Montant de l'émission: maximum 45 millions EUR.• Code ISIN: XS083775569.• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.• Cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 4). |
| Risques | Les principaux risques que présente cette obligation sont décrits en page 4. L'investisseur doit également lire attentivement tous les facteurs de risques repris dans le Prospectus. |
| Profil d'investisseur | <p>En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement, vos connaissances et votre expérience.</p> <p>Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un profil défensif (Defensive) à dynamique (Dynamic). Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.</p> <p>Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.</p> <p>Tout investisseur est invité à faire vérifier par son private banker si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.</p> <p>Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles auprès de votre private banker ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations légales.</p> |
| Date d'émission et de paiement | 6 novembre 2012. |
| Prix d'émission | 100% de la valeur nominale. |
| Prix de vente | 101% de la valeur nominale. Le prix de vente inclut une commission de placement de 1% et une commission annuelle de 0,50% maximum pour la distribution de l'obligation (voir rubrique "Frais et commissions" en page 6). |
| Date d'échéance | 23 juin 2015, soit une durée de 2 ans et 7 mois. Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sous réserve de remboursement de l'obligation sous-jacente avec une garantie subordonnée de Fortis Banque SA par BP2F et, le cas échéant, Fortis Banque SA (voir explications en page 3). Principaux événements pouvant conduire à un remboursement anticipé <ul style="list-style-type: none">• Tout remboursement anticipé des obligations Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 tels que décrits dans le Prospectus de base et tout événement additionnel "Additional Disruption Event" (tel que décrit dans le Prospectus de base à la page 230 entraînera un remboursement anticipé des obligations, sous réserve d'une prolongation de la date de maturité des obligations.• En cas d'évènement affectant le swap, Fortis Banque en tant qu'Agent de Calcul a la possibilité, entre autres, de demander à l'Émetteur le remboursement anticipé des obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015.• Le montant du remboursement anticipé est déterminé comme décrit à la page 223 du Prospectus de base.• En cas de faillite de SecurAsset, un Trustee indépendant (BNP Paribas Trust Corporation UK Limited) représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la liquidation des obligations Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 avec garantie subordonnée détenues dans le compartiment dédié afin de permettre le remboursement anticipé des obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015. En cas de paiement, ce sera tout d'abord le Trustee qui entrera en ligne de compte. Ensuite, ce seront successivement les frais de la faillite qui seront payés, la contrepartie du contrat de swap et enfin les porteurs de l'obligation SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouvrés par le Trustee, soit la valeur de marché des obligations Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 avec garantie subordonnée au moment de leur liquidation. Cette valeur de marché pouvant être substantiellement inférieure à la valeur nominale des obligations, une perte en capital pourrait s'ensuivre pour les investisseurs.• Tant la contrepartie du swap que les détenteurs d'obligations SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 bénéficient d'un gage sur les obligations Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 et sur le contrat de swap.• En cas de remboursement anticipé, les Notes seront remboursées dans un délai de maximum 2 ans à compter de la date à laquelle l'évènement est survenu afin de permettre la vente de l'obligation Fortis Luxembourg Finance 3,2% 2015 avec une garantie subordonnée de Fortis Banque SA dans le compartiment dédié. Dans ce cas, la date finale pourra être déplacée en conséquence. |

Principales caractéristiques de cette émission

Rendement

- Coupons de 3,50% (taux brut sur base annuelle), sous réserve de la bonne exécution d'un contrat de swap conclu entre SecurAsset et Fortis Banque SA (voir explications en page 3).
- Distribué le 23 juin 2013, le premier coupon sera un coupon court d'un montant de 22,07 EUR (montant correspondant au taux de 3,50% annuel appliqué sur la période du 6 novembre 2012 au 23 juin 2013).
- Les deux coupons annuels de 3,50% (brut) suivants seront respectivement distribués le 23 juin 2014 et le 23 juin 2015.
- Sur base du prix de vente de 101%, le rendement actuariel brut sera de 3,11%.

Frais & commissions

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix de vente de 101%

- Commission de placement unique de 1%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 0,50% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie excédentaire, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).

Documentation

Le Prospectus est constitué

- du Prospectus de base dénommé "Secured Note and Warrant Programme", daté du 29 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de son premier Supplément "Secured Note, Warrant and Certificate Programme", daté du 25 septembre 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des Final Terms datées du 4 octobre 2012.

Ces documents, rédigés en anglais, ainsi que les résumés du Prospectus de base en français et en néerlandais sont disponibles gratuitement dans tout Private Banking Centre ainsi qu'auprès de votre private banker.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur l'obligation SECURASSET 3,50% FLF SUB 2015 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions